AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 19 avril 2023, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé *« Règlement décrétant une dépense de 550 000$ et un emprunt de 400 000$ pour l'acquisition d'immobilisations pour la vidange de fosses septiques»*, dit Règlement portant le numéro 03-2023, a été adopté. Le Règlement 03-2023 est entré en vigueur à la suite de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 7 juin dernier.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 27 juin 2023

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général